

**Procès-Verbal du CA du C.C.A.S**  
**Mardi 10 décembre 2024 à 18h30 salle Brouès**

<b>PRÉSIDENT DE SÉANCE</b>	Mohamed Boudjellaba, président du C.C.A.S
<b>SECRÉTAIRE</b>	Bérengère Monnet, directrice du C.C.A.S
<b>DESTINATAIRE (S)</b>	Membres du CA du C.C.A.S
<b>PRESENTS :</b>	Membres élus : Mohamed Boudjellaba, Françoise Batut, Dalila Allali, Nabihla Laouadi, Florence Meridji, Delphine Paillot, Sabine Ruton, Martine Sylvestre. Membres représentant d'association : Dalila Boughouiche (ADPEP 69), Pierrette Chevrot (Givors-Gavinané), Damien Pellat (Hestia) arrivée à 18h45, Eliane Renard (CFDT Rhône), Michelle Serveton (Restos du cœur).
<b>EXCUSES :</b>	Jean-Yves Caballero, Aurèle Larchez (Centres sociaux Givors), Françoise Monchanin (Le Mas).
<b>ABSENTS</b>	Camille May (fondation ARHM).
<b>PROCURATIONS</b>	
<b>QUORUM</b>	Quorum atteint avec 12 membres présents.

**INTRODUCTION PAR LE PRESIDENT DE SEANCE**

*Appréciation du Quorum*

*Présentation de l'ordre du jour de la séance*

**COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Adoption du compte-rendu du dernier Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> octobre 2024 à l'unanimité des suffrages exprimés (12 voix).*

## **DELIBERATIONS SOUMISES AU VOTE :**

### **1/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Président présente la délibération et précise que l'équipe du PRE est composée de deux référentes de parcours et une coordinatrice.

Il est demandé de refaire un point sur le dispositif du PRE et son lien avec le CCAS.

Monsieur le Président rappelle que, selon la réglementation, ce dispositif ne peut être rattaché administrativement aux services de la ville et que sur Givors, il a été choisi de le faire porter par le CCAS. Il rappelle aussi les missions du PRE.

Le Programme de Réussite Educative (PRE) est un dispositif historique de la politique de la ville. Lancé en 2005 par le Plan de cohésion sociale et de la loi de Programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le PRE s'adresse aux enfants et aux jeunes de 2 à 16 ans rencontrant des difficultés multiples et souvent multifactorielles, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

L'objectif principal du PRE est la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire. Néanmoins, il vise également à accompagner les enfants et les jeunes d'une manière globale, en prenant en compte l'ensemble de leurs besoins éducatifs, sociaux et familiaux.

Pour cela, le PRE se construit autour des besoins des jeunes et de leurs familles. Il doit permettre la mise en place rapide de réponses adéquates et individualisées dans le cadre d'un parcours de réussite.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (12 voix).*

### **2/ ADHESION AU DISPOSITIF DU CDG69 DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE**

Madame Meridji présente la délibération. Il est précisé que depuis l'adhésion à ce dispositif, aucun signalement n'a été effectué.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (12 voix).*

*Arrivée de Monsieur Pellat*

### **3/ INTERVENANT SOCIAL AU COMMISSARIAT DE GIVORS/GRIGNY : AVENANT CONVENTION FIPD ET PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CAF POUR L'ANNEE 2024**

Madame Batut présente la délibération.

Il est précisé que la participation financière de la Caf sera déduite de la participation de l'Etat. Si la pertinence des postes d'ISCG n'est pas remise en cause, il est recherché de multiples financeurs pour pérenniser les postes.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix).*

#### 4/ MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LES FACTURES EMISES PAR LE SERVICE SENIOR DU CCAS

Madame Batut présente la délibération. Ce nouveau moyen de paiement s'ajoute à ceux déjà proposés. Il a pour objectif de faciliter le travail des agents du CCAS mais surtout de simplifier le paiement des usagers les plus fragiles (paiement par les tuteurs, les aidants familiaux...).

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix).*

#### 5/ ACTIVITES SENIOR DU 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2025

Madame Batut présente la délibération.

Il est demandé de transmettre la programmation (notamment les ateliers de prévention) à l'association Hestia, afin que leurs bénéficiaires puissent être mobilisés.

Les membres du CA demandent s'ils peuvent participer à des activités ou sorties. Le programme leur sera aussi envoyé.

Monsieur le Président les invite à participer à l'après-midi dansante du 20 décembre après-midi en salle Georges Brassens, où 300 séniors se sont inscrits.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix).*

#### 6/ MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SENIOR- CREATION D'UNE TARIFICATION SUPPLEMENTAIRE

Madame Meridji présente la délibération.

Monsieur le Président rappelle le contexte budgétaire contraint, avec un marché de la restauration relancé en 2025, laissant présager une augmentation significative du prix du repas. Le surcoût estimé à ce jour est à 400 000€ pour les repas du scolaire et du service sénior confondus. Il n'est pas envisagé de répercuter cette hausse sur les tarifs appliqués aux usagers.

L'hôpital Montgelas a fait une offre de prestation pour les repas sénior, qui n'a pu être retenue, car trop onéreuse et ne répondant pas à tous les critères demandés (difficulté de production en décalé pour les week-ends et jours fériés).

La démarche de préparation budgétaire 2025 est enclenchée au CCAS auquel il a été demandé une diminution de 5% des dépenses à caractère général et une recherche de recettes supplémentaires.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix).*

**7/ SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS LOCALES ETANT INTERVENUES AUPRES DES SINISTRES SUITES AUX INONDATIONS DU 17 OCTOBRE 2024**

Madame Batut présente la délibération et souligne l'implication des 3 associations auprès des sinistrés.

Le CCAS a participé à la gestion de la crise et par la suite a informé et accompagné les sinistrés sur différents volets (social, soutien psychologique, soutien dans les démarches auprès des assureurs...). Actuellement, les demandes portent surtout sur la recherche de logements temporaires, le temps que les travaux dans leur habitation puissent se réaliser. Mme Laouadi a sollicité et mobilisé les bailleurs sociaux et les régies privées pour répondre à ces demandes.

Monsieur le président indique que les habitants seront conviés à une rencontre qui se tiendra le 17 avril 2025, afin d'échanger sur les inondations et informer sur les mesures de prévention liées aux risques de crue.

Concernant la gestion des déchets liés aux inondations, Monsieur le Président indique que l'évacuation de ceux déposés sur le parking Anquetil représente un coût d'1 million d'euros. Des négociations sont en cours pour une prise en charge par l'Etat, la Métropole et la Ville.

Il a été négocié un accès gratuit à la déchetterie pour les sinistrés.

Monsieur le Président indique que le coût total des inondations représente 3 millions d'euros, avec une prise en charge d'environ 1 million par les assurances.

Madame Serveton, représentante des Restos du Cœur, ne prend pas part au vote.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (12 voix).*

**8/ AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2025 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Monsieur le Président présente la délibération.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix).*

*Madame la Vice-présidente présente les décisions prises par le Président en vertu des délégations données par le Conseil d'Administration.*

**POINTS DIVERS :**

Dates des prochains Conseil d'administration :

- Mardi 4 février 2025 à 18h30
- Mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 à 18h30

Monsieur le Président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et lève la séance à 19h35.